

Septembre 2002

**Conférence européenne  
sur la Prévention et la lutte  
contre le trafic des êtres humains  
organisée par l'OIM, la CE et le PE  
Parlement Européen, Bruxelles  
18-20 septembre 2002**

## **RESSOURCES INTERNES POUR CONTRER LES TRAFICS DE DOCUMENTS**

**AU SERVICE DES TRAFIQUANTS D'ÊTRES HUMAINS  
ET AUTRES CRIMINELS**

*Myrienne COEN<sup>1</sup>*

### **I. Etat des lieux**

Il existe deux moyens de franchir clandestinement les frontières : avec des documents irrégulièrement acquis ou utilisés, et clandestinement, par exemple caché dans le chargement d'un camion.

Je vous parlerai ici du franchissement des frontières avec de « faux » documents.

---

<sup>1</sup> Myrienne COEN est Docteur en Sorbonne (Paris), Conseiller d'Ambassade (Belgique), et a travaillé comme chercheur sur la criminalité organisée et le terrorisme au Collège de Défense de l'OTAN (Rome). Ce texte transmet le résultat des recherches de l'auteur, et non la position d'une instance officielle.

Vous ne serez peut-être pas étonnés qu'en octobre dernier, peu après les attentats aux USA, un passager d'une ligne régulière d'autobus venant d'un Etat d'Europe Centrale à destination de l'Italie évaluait, sur base de ses conversations avec les voyageurs, à une moitié ceux des passagers candidats à l'immigration illégale . Quant aux passages successifs des frontières, ils se faisaient moins au moyen de documents valables que de fardes de cigarettes généreusement distribués .

En réalité, les demandes frauduleuses de visas sont un élément fondamental des réseaux de traite des êtres humains. Prenons pour exemple l'arrestation aux USA, le 10/9/98, d'un ressortissant russo-américain qui faisait entrer de jeunes femmes lithuaniennes pour les faire travailler dans la prostitution à CHICAGO . Ces dernières, recrutées comme « danseuses de cabaret » devaient camoufler le but de leur voyage lorsqu'elles se présentaient à l'Ambassade pour y demander un visa . Arrivées aux USA, le réseau confisquait leur passeport et les exploitait en utilisant violences, menaces et intimidations .

Mentionnons au passage que les trafics de documents profitent non seulement aux trafiquants d'êtres humains mais aussi aux trafiquants d'armes, de drogue, aux blanchisseurs ainsi qu'aux terroristes, que ces réseaux soient, ou non, liés entre eux.

Ainsi, les responsables de l'affaire de la BANK OF NEW YORK impliquée dans l'évasion fiscale et la fraude douanière au détriment de la RUSSIE ainsi que dans le blanchiment de capitaux de réseaux criminels n'ont pas seulement été inculpés pour blanchiment d'argent à des fins criminelles, fraude au détriment du gouvernement russe et corruption, mais également pour avoir obtenu frauduleusement des visas d'entrée aux USA pour des centaines de ressortissants russes qui n'y avaient pas droit<sup>2</sup> . Pour mémoire, en BELGIQUE également, les mafias russes et géorgiennes montrent un intérêt marqué pour les fraudes aux cartes de séjour et à la nationalisation .

On constate en fait qu'un approvisionnement régulier en documents falsifiés est essentiel pour brouiller les traces des membres des réseaux criminels, et de leurs victimes, qui circulent au travers des frontières ; d'où l'importance de nombre de points de chute stables dans les administrations pour y pourvoir et dévier les traces .

---

<sup>2</sup> CSI Report International Trafficking, US State Department, abstract of « Banker and husband tell of role in laundering case », ds New York Times, 17/2/00 .

**Contre les trafics de documents, c'est retirer une des principales clés pour l'accès illégal à nos territoires, un instrument de base pour les trafiquants d'êtres humains.**

## **1. La piste des documents négligée .**

**Et cependant, on ne prête généralement pas grande attention aux documents .**

**Les données de base (nom, nationalité, ...) sont généralement relevées lors d'une arrestation .** Toutefois, elles ne le sont **pas toujours avec grande précision** . Combien de confusions entre les albanais de nationalité et les albanais ethniques ressortissants d'autres Etats ? Combien de Macédoniens encore signalés comme Yougoslaves ? Autant de pistes égarées lorsqu'il s'agit de remonter les filières .

Si les données de base sont relevées, **c'est déjà beaucoup plus rarement le cas, par exemple, des visas figurant sur un passeport** . Et cependant, ces éléments non seulement permettent de **retracer le parcours de l'individu intercepté**, mais donne également des **indices permettant d'identifier ses contacts** : dans l'espace SCHENGEN, un visa accordé à un ressortissant des Etats de la région des Balkans se fonde sur une invitation émanant d'un ressortissant du pays visité .Ce n'est pas sans motif que les trafiquants confisquent les passeports de leurs victimes dans le cadre des filières de la traite des êtres humains .

**Ces données ne sont, par contre, presque jamais rassemblées**, et les réunir semble une tâche quasi insurmontable même pour un service de police zélé . Considérant les moyens technologiques actuels, on doit en déduire qu'il s'agit là probablement du résultat d'une méconnaissance de l'intérêt d'un tel exercice .

Ces données ne font donc quasi **jamais l'objet de comparaison et consolidation informatique**, seul procédé, cependant, capable de **retracer les flux et les responsabilités en amont**, qui donnent accès à nos territoires à ces visiteurs indésirables . Seul procédé susceptible de permettre de s'attaquer au cœur même des filières de la circulation de l'illégalité .

Au **niveau judiciaire** également, les documents sont généralement négligés, et les magistrats ne **recherchent** que **rarement les conditions d'obtention des passeports et visas** des étrangers arrêtés . Quant aux victimes de la traite des êtres humains, elles sont très souvent expulsées avant qu'une quelconque enquête puisse être menée à ce sujet .

**Plus rares encore**, sinon inexistantes, sont les instructions judiciaires (lorsqu'il y en a) qui font le **lien entre ces documents interceptés aux quatre coins** de la planète, pour en examiner les « coïncidences » .Cependant, une accumulation de hasards trop favorables aux mains malveillantes, surtout s'ils se reproduisent dans le temps, sont des **indices sérieux de réseaux organisés**.

## 2. Les trafics de documents, indices de réseaux criminels organisés

**Nombre d'exemples démontrent les multiples complicités nécessaires pour bénéficier de documents falsifiés** . Lorsque des centaines de passeports, vignettes de visas, timbres fiscaux et autres attributs de la puissance publique comme sceaux et cachets disparaissent dans plusieurs ambassades d'un même pays en l'espace d'une année, il devient difficile de croire qu'il s'agit à chaque fois d'un voleur qui, passant par hasard à proximité des locaux diplomatiques en cause, a eu la chance de trouver la porte de l'ambassade ouverte, l'alarme désamorcée, et la porte à serrure codée du coffre ouverte, le tout par inadvertance .

Les instructions judiciaires ouvertes pour trafics de visas en BELGIQUE, FRANCE<sup>3</sup>, ITALIE (concernant une quinzaine d'ambassades, un ex-ambassadeur de FRANCE et d'ITALIE ayant déjà été inculpés), et dans d'autres pays de l'UNION EUROPEENNE sont autant de signes **d'organisations actives au sein même des administrations**, surtout lorsque des déclarations de ressortissants locaux font état de coordination entre ambassades dans certains des pays concernés .

---

<sup>3</sup> «PARIS recalled its consul from Sofia », ds Standartnews (BG),1/3/01 .

On en arriverait à se demander si la politique de recrutement du personnel est à ce point défailante, ou s'il existe une organisation infiltrée dans l'administration publique qui ferait circuler entre services du **personnel « négligent » et « réceptif »** . A ces sujets, il y aurait encore bien des anecdotes significatives à raconter .

C'est apparemment la question que se sont posés les Etats membres de SCHENGEN, qui envisagent à présent d'établir des bureaux communs dans les pays dits « sensibles » pour délivrer les visas, ainsi que des équipes multinationales conjointes pour contrôler des frontières . Encore faut-il préalablement s'assurer de l'intégrité de ceux qui y participeront. A défaut, les seuls qui profiteront d'une telle intégration ... seront les trafiquants.

Car, dans le contexte actuel, **le trafic de documents est devenu jeu d'enfant** . Il est, par exemple, particulièrement **facile de délivrer frauduleusement des visas dans une ambassade** et ce pour plusieurs motifs . La vérification des documents relève de la seule intégrité du personnel ; une ambassade est une île où il est facile de faire régner la loi du silence ; les contrôles sont presque inexistantes ; l'expérience démontre par ailleurs qu'il existe une impunité quasi absolue pour les fraudeurs, ce qui est largement connu .

**En réalité, tant que les responsabilités dans ces trafics ne seront pas formellement identifiées et leurs auteurs écartés, il y aura toujours une porte ouverte pour les réseaux de traite d'êtres humains et autres criminels**, même lorsqu'une autre se ferme . D'où le dépit d'un Ministère des Affaires Etrangères lorsqu'il constate qu'après avoir décentralisé hors ses murs la délivrance des passeports, ces derniers continuent à disparaître, cette fois des locaux de la firme de sécurité à laquelle ils ont été confiés.

Dans une démocratie, seul un  **juge**, appuyé par des **services de police efficaces et compétents**, pourra transformer ces indices en preuves, et un jugement écarter définitivement ceux qui mettent la sécurité des personnes et des Etats en danger ...

Ce ne sont généralement pas les **lois** qui sont en défaut . Mais la volonté de les **faire appliquer** . ... **De manière identique pour tous**, feront remarquer les magistrats italiens qui ont une longue expérience dans la lutte contre la mafia .

## II. Ressources internes contre les trafics de documents

### 1. Abandonner les opinions erronées

Force est de constater que les trafiquants d'êtres humains et leurs victimes passent par milliers entre les mailles du filet. Dans la mesure où les documents sont contrôlés par les autorités publiques, il est des constatations qu'on ne peut éluder.

#### **A. Il n'est pas vrai qu'« on ne peut rien y faire ».**

En décembre 1997, les Etats d'Europe Centrale et Orientale étaient invités à adhérer à UNION EUROPEENNE, et l'OMC finalisait la libéralisation des services financiers, tandis que 200 magistrats européens se réunissaient à Bruxelles pour demander ouvertures similaires des communications et actes policiers et judiciaires. Aujourd'hui, cinq ans plus tard, il faudra encore attendre plus d'un an pour voir le mandat d'arrêt européen mis en œuvre .

Pourquoi tant de retard pour des décisions qui relèvent d'instances similaires ? Pour respecter les souverainetés nationales, dit-on souvent.

Mais nos souverainetés sont gravement entamées lorsque nous laissons se développer dans nos villes des zones d'illégalité, utilisées par la propagande de partis anti-démocratiques, lorsque l'insécurité menace nos citoyens, lorsqu'on doit aller jusqu'à voter des lois restrictives des libertés qui caractérisent nos démocraties, comme c'est le cas depuis le 11 septembre'01, lorsque nous perdons le contrôle -contrôle qui n'implique pas nécessairement un accès plus restreint, mais un accès délibérément choisi- de ceux qui transitent ou s'installent chez nous.

Dans tous ces cas, c'est « l'extérieur » qui détermine ce qui se passe sur nos territoires. Depuis des siècles, l'Occident avait réussi à auto-déterminer sa destinée. Aujourd'hui, nos sociétés agissent sous la contrainte.

Cependant, personne n'a obligé les Etats SCHENGEN de lever l'obligation de visas, considérés comme inefficaces et inaptes à maîtriser l'accès illégal à leurs territoires.

Des statistiques officieuses concernant le nombre d'interpellations de ressortissants d'un pays d'Europe Centrale ayant commis crimes ou délits dans un des pays SCHENGEN devraient cependant faire réfléchir : ce nombre d'interpellations y a, sur une période équivalente, doublé depuis la suppression de l'obligation de visas : 102 arrestations pour les 16 mois précédant cette suppression ; 101 arrestations pour la période de huit mois y faisant suite .

Or, il est loin d'être certain que les candidats à l'adhésion à l'UE profitent d'une telle situation. Car, en favorisant les réseaux criminels, elle entrave aussi leur développement économique et démocratique.

**En réalité, malgré la globalisation et, à tout le moins, dans un contexte régional tel celui de l'Europe, il reste une large marge de manœuvre ouverte aux choix politiques pour déterminer nos vies en société. Encore faut-il vouloir s'en servir.**

## **B. Les « secrets de mafias » ne sont pas des « secrets d'Etat ».**

Les « secrets d'Etat »<sup>4</sup> ont pour unique fonction de protéger le modèle de société choisi, la démocratie, dans l'intérêt de tous, et ne peuvent servir d'alibi pour protéger les actes contraires à cet intérêt commun de ceux qui possèdent la force ou le pouvoir.

En réalité, c'est la mafia qui, lorsqu'elle agit au sein des institutions, tente de faire passer ses actes pour des secrets d'Etat. Elle le fait, en général, implicitement, sans que la question soit démocratiquement débattue, en faisant par exemple entendre que le problème serait qualifié de « sensible ». Afin d'empêcher quiconque de venir y voir de plus près. Pour un réseau criminel, c'est là sa meilleure couverture.

---

<sup>4</sup> Si cette disposition est reconnue par la loi, ce qui n'est pas le cas dans tous les Etats membres de l'UE.

Or, ce n'est pas la révélation d'un « scandale » qui tue la démocratie, ni l'honneur d'un pays dans l'opinion internationale comme on l'entend parfois dire, mais le fait qu'il y a des hommes dans les rangs du pouvoir qui abusent de leurs pouvoirs et deviennent ainsi objet de scandale.

Car, en démocratie, les représentants légitimes d'un Etat sont ceux qui respectent les lois, choix de la collectivité, et non ceux qui les détournent à leur profit. Le crime a toujours existé, partout. Il fait partie du processus de la vie. Ce qui est grave, par contre, ce qui déshonore l'image d'un pays et mine sa société, c'est lorsque les scandales sont étouffés, lorsque les enquêtes, n'étant pas menées correctement, n'aboutissent pas, lorsque le crime prolifère parce qu'il reste impuni.

**« C'est pourquoi Piero GRASSO, Procureur Général de Palerme déclare « je ne vois pas pourquoi les magistrats devraient arrêter leurs enquêtes quand ils sont confrontés à des noms célèbres du monde des entreprises, de la finance, de la politique, d'avocats ou de consultants. Enquêter sur les complicités de la mafia ne constitue pas un simple choix « optionnel ». Si nous lâchions prise de ce côté là, nous ne ferions que renforcer le sentiment diffus d'impunité »<sup>5</sup>.**

Il faut, à ce titre, saluer les initiatives des autorités judiciaires françaises et italiennes qui ont ouvert des investigations sur une dizaine d'ambassades respectivement, pour trafics de documents. Tout en espérant que ces enquêtes soient menées jusqu'à terme. C'est l'occasion d'attirer l'attention sur l'importance de la coordination judiciaire en ces matières : ainsi, à Sofia, il se disait que les ambassades occidentales « travaillaient » ensemble dans les trafics de visas.

Mener les enquêtes judiciaires à leur terme est en réalité le seul moyen de dissuader, mais aussi de stimuler la résistance interne, afin d'empêcher la contamination de nos institutions par les réseaux criminels. A fortiori, lorsque les auteurs des crimes sont visiblement récompensés, et ceux qui les dénoncent visiblement harcelés, l'omerta se répand et offre protection aux trafiquants.

**Aussi, les Etats de l'UNION EUROPEENNE, parce qu'ils partagent des normes et des valeurs similaires, ne devraient pas hésiter à engager des poursuites judiciaires contre des**

---

<sup>5</sup> GRASSO P., « Il ne nous reste plus beaucoup de temps, ... », ds LEMAN J., L'Etat gruyère. Visas, mafia et traite en Europe, éd MOLS, 2002, p. 26.



**trafiquants et leurs complices, fussent-ils proches des rangs du pouvoir chez eux, sinon même lorsque leur voisin est concerné. Car ce dernier ne devrait pas en prendre ombrage : en démocratie, le crime organisé ne fait pas partie de la gestion du pouvoir..**

**C'est pourquoi aussi les Etats d'Europe Centrale et Orientale ne devraient pas hésiter à rassembler les preuves et à dénoncer ceux qui, en Occident, correspondent avec les trafiquants actifs sur leurs territoires. Même si cela peut demander du courage.**

**Aucun obstacle juridique n'existe à agir de la sorte. Il suffit d'utiliser les instruments juridiques existants. Et pourtant les pratiques laissent beaucoup à désirer.**

Il est ainsi pénible d'apprendre, aujourd'hui encore, de hauts fonctionnaires de pays soumis au régime des visas que les étudiants et chercheurs ont toutes les difficultés à obtenir accès à l'Occident, tandis qu'il suffit aux chefs mafieux d'appeler l'ambassadeur dans nos ambassades occidentales pour obtenir un visa sur le champ.

A Sofia aussi, en 1996, les simples gens attendaient des mois leurs visas, tandis qu'un homme plusieurs fois signalé à rechercher par la police en obtenait, sur simple demande, par dizaine.

Rien de plus grave que la déclaration d'un haut fonctionnaire d'un des pays candidats à l'adhésion à l'UE affirmant ne pas pouvoir transmettre des documents incriminant un important réseau de trafic d'êtres humains et de blanchiment à un partenaire de l'UNION EUROPEENNE par peur, parce qu'il craignait des représailles en matières d'investissements promis.

Si de telles attitudes devaient se poursuivre, l'élargissement de l'Europe se fondrait dans l'extension du crime organisé, et c'est la démocratie occidentale toute entière qui serait menacée.

## **2. Concentrer les ressources sur des objectifs réalistes**

**Contenir significativement le flot de réfugiés à la source, en intervenant dans leurs pays d'origine<sup>6</sup>, n'est pas réaliste.**

En effet, nous ne disposons ni des moyens, ni de ressources financières suffisantes à cette fin, et les institutions locales n'y sont pas adaptées.

Par contre, nous disposons notamment des moyens pour réduire les guerres, en poursuivant chez nous les trafiquants d'armes qui approvisionnent les pays pauvres et instables, ou pour éviter de corrompre des dirigeants locaux, la corruption étant propice aux détournements de l'aide, à l'attribution des investissements productifs locaux à des sociétés liées au crime organisé, ...

**Ainsi, si nous n'avons pas les moyens de compenser les déséquilibres socio-économiques de la planète, nous disposons par contre des moyens pour éviter d'aggraver les situations locales fragilisées.**

### **3. L'adaptabilité comme critère de professionnalisme**

« La prévention et la protection doivent tenir compte du changement et éviter de transmettre une culture basée sur l'histoire », fait remarquer le coordinateur d'un nouveau Master en Renseignement et Sécurité à l'Université de Malte à Rome.

**Il ne suffit pas de le savoir. Encore faut-il agir en conséquence.**

#### **A. Aborder les réseaux criminels comme systèmes**

Contrairement à une enquête classique, un réseau criminel ne se laisse pas repérer par le relevé des seuls indices matériels, car ces derniers échouent à « dessiner le système ».

De même qu'il est vain de devoir prouver à chaque procès l'existence et les modes de fonctionnement de la mafia, de même il est vain de devoir prouver l'intention malicieuse

---

<sup>6</sup> A l'exception des campagnes d'information, l'efficacité de telles entreprises ne peut être que marginale, et très coûteuse, même si elle donne visibilité et bonne conscience

dans la délivrance « négligente » de visas aux « hommes d'affaires » dans un pays dont plus de 60% du commerce extérieur se fait en marge de la loi, ou à des colonies de « touristes » lorsque le niveau moyen d'une province ne dépasse pas 20 EURO par mois. Il est des évidences qui, lorsqu'elles sont niées, servent de boulevard au crime organisé.

Le contexte, d'une part, mais aussi les victimes, comme on l'observe particulièrement en matière de traite des êtres humains, sont, en réalité, les principaux vecteurs d'identification des réseaux criminels.

Il est clair que lorsqu'on expulse les victimes des trafiquants d'êtres humains avant la fin de l'enquête judiciaire, lorsqu'on évite de remonter la filière des documents, on ne tient pas compte de cette caractéristique fondamentale d'un réseau criminel, à savoir qu'il se révèle d'abord par l'ombre qu'il laisse de lui-même.

Les indices matériels serviront ultérieurement à étayer les faits, et soutenir l'accusation lors du procès.

A noter qu'une telle approche n'implique pas nécessairement la nécessité de légaliser les démarches « proactives », mais implique sans doute, à tous le moins dans certains pays, des modifications de pratiques, notamment en valorisant davantage témoignages et indices contextuels au titre d'éléments de preuves invitant à enquêter de manière plus approfondie sur une « situation à risque ».

## **B. Répondre à l'encerclement par l'encerclement**

Le crime organisé agit comme une armée. Ses « soldats », engagés au gré des fonctions à accomplir, sont motivés, récompensés ou punis (souvent par la mort) selon les objectifs poursuivis et atteints.

Face à cette armée, on trouve des services publics de nationalités diverses, qui ont des priorités diverses, des connaissances et des modes de fonctionnement qui s'ignorent mutuellement, quand ils ne sont pas incompatibles, des structures éparpillées, pourvues de fonctionnaires rarement récompensés et parfois brimés pour avoir trop bien travaillé.

Dans de telles circonstances, le réseau criminel est toujours gagnant. C'est pourquoi, malgré tous nos efforts, la traite des êtres humains se développe chaque année davantage depuis dix ans.

**A défaut de connaissances mutuelles et d'une coordination multinationale multidisciplinaire, « diviser pour régner » restera la devise des trafiquants.**

### **III. Recommandations**

#### **Agir prioritairement au départ de ses ressources propres**

Avec la globalisation dans le sillage de la chute du Mur de Berlin couplée à l'essor des communications, **les mutations ne sont plus quantitatives mais qualitatives.**

C'est pourquoi, la nature des politiques et des pratiques doivent aujourd'hui changer si nous ne voulons pas perdre totalement et définitivement le contrôle de la situation.

Ceci implique d'abord de **changer les perceptions et mentalités**, afin de retirer aux trafiquants toutes zones de protection.

La lutte contre la traite des êtres humains ne peut être dissociée de la lutte contre le crime organisé dans son ensemble. La **connaissance des processus** de fonctionnement et d'infiltration des réseaux criminels devrait être développée auprès de tous ceux qui, directement ou indirectement, risquent d'y être confrontés.

Les **responsabilités individuelles et institutionnelles** devraient être réhabilitées afin d'offrir moins de champ aux négligences et aveuglements plus ou moins volontaires. Il est simultanément indispensable que les institutions s'organisent pour **motiver et protéger ceux qui ont la charge de prévenir et de réprimer**, tant pour prévenir l'infiltration des réseaux criminels dans ses rangs (qui condamne toute initiative à l'inefficacité), que pour répondre au défi que présente aujourd'hui l'organisation systémique des réseaux criminels.

Enfin, **il est urgent que les barrières sectorielles et géographiques** existant entre les témoins privilégiés des activités criminelles et les intervenants au niveau de la prévention et de la répression de ces réseaux **tombent** à leur tour, pour suivre le mouvement de ces nouvelles réalités.

Je terminerai par une suggestion des plus concrètes, parmi d'autres que vous pourrez trouver dans le document distribué : une prochaine Présidence de l'UNION EUROPEENNE – pourquoi pas l'ITALIE, bien armée à ces sujets ?–, pourrait organiser, ou initier un programme de séminaires d'information et de formation dans les pays à risque, avec la participation de diplomates et fonctionnaires des divers pays européens chargés de la prévention et de la répression en matière de traite des êtres humains et autres activités criminelles pratiquées par ces réseaux. L'expérience fait penser qu'une telle initiative pourrait se révéler très productive.